



## Tenue de travail usée, pas de vestiaire...

Par **luclepianiste**, le **05/01/2011** à **16:08**

Bonjour à toutes et à tous.

Je suis salarié dans une société de location de voitures dans un aéroport, en qualité de préparateur de véhicules. Mon employeur impose un uniforme de travail, mais ne nous fournit pas de vestiaires. De plus, ma vieille tenue est abimée, j'en ai commandé une nouvelle il y a 2ans1/2 qui n'arrive jamais. Notre poste de travail ne répond à aucune normes d'hygiène ni de sécurité (pas d'eau potable, obligé de parcourir 100m pour remplir des bouteilles d'eau au bar de l'aéroport, pas de wc, fuites d'eau sur des boitiers électriques, faux-contacts dans les pompes à essences, pas de local de repos ou autre, etc... bref des conditions de travail déplorables et inhumaines).

Lassé de cette situation, je me suis présenté à mon travail sans uniforme, et j'ai été renvoyé chez moi. Mon employeur en avait-il le droit alors qu'il ne respecte aucune réglementation? Merci d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **16:20**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a un CHSCT dans l'entreprise...

Pour les questions d'hygiène, vous pourriez vous référer à [l'art. R4228-1 et suivants du Code du Travail](#)

Pour l'uniforme, avant de prendre une mesure aussi radicale que de refuser de le porter, il aurait été préférable d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur lui rappelant qu'il doit assumer son entretien et son remplacement alors qu'il vous l'impose et que pour l'instant, il ne satisfait pas à cette obligation, ce qui pourrait vous conduire lorsqu'il deviendra complètement immettable de vous mettre dans l'impossibilité de le porter...

Vous pourriez même ajouter que son état n'est pas fait pour assurer une bonne image de marque à l'entreprise...

Par **rugbys**, le **06/01/2011** à **11:46**

Bonjour,

Je vous conseillerai d'alerter l'Inspecteur du travail et le contrôleur de la CARSAT (ex-CRAM). La confidentialité est assurée.

Bonne continuation.